

Réglementation : Droits d'auteur et droits voisins

Comment définir l'auteur d'une œuvre ? Quelle est la nature de ses droits ?
Quels sont les points de vigilance qui doivent attirer son attention dans un contrat de cession de droit ?
Qu'appelle-t-on droits voisins ? Comment s'exercent-ils ?
Peut-on filmer n'importe qui, n'importe quoi ?

Les débats et échanges seront facilités afin que l'expérience et les questions de chacun puissent venir compléter les apports théoriques.

Objectifs :

Connaitre les règles juridiques qui régissent les droits d'auteur, les droits voisins, le droit à l'image, et les conditions de leur mise en œuvre en production audiovisuelle dans la pratique contractuelle.

1 jour
7 heures
9h 30 – 13h / 14h 30 – 18h
Effectif maximum : 12

1 session en 2010

14 septembre 2010
Candidature avant le 10 juillet

Formation continue (Afdas, employeur...)	80 € net
Autre région	80 € net
Participant individuel NPC n'ayant accès à aucun financement	20 € net

Public concerné

Toute personne en situation de négocier des droits audiovisuels : producteur privé ou associatif, auteur réalisateur.

Intervenant

Audrey Boistel

Titulaire d'un DEA de droit social (université de Lille II), elle est actuellement doctorante en sciences juridiques, ses travaux de recherche portent sur le « droit de l'activité artistique ».

Elle bénéficie d'une expérience professionnelle variée dans le secteur culturel, différents postes lui ont été confiés : Responsable juridique au sein d'une société de création graphique et audiovisuelle, chargée de mission d'une compagnie de danse contemporaine, déléguée juridique du Syndicat français des artistes interprètes.

Elle a également apporté son soutien, en termes de scénographie et de gestion administrative, à deux expositions lilloises.

Ses principaux domaines d'intervention concernent le développement culturel ainsi que les aspects réglementaires liés au secteur artistique.

Elle intervient régulièrement dans différents organismes de formation et assure des enseignements en droit du travail au sein de l'Université de Valenciennes.

Dossier de candidature à envoyer par mail à ccourquin@crrav.com
(un seul fichier pages numérotées) composé de :

Un CV.

Un courrier de motivation : pourquoi vous souhaitez suivre cette journée ? Quels sont vos projets audiovisuels en cours ?

Formulaire d'inscription à télécharger sur Crrav.com à compléter et à renvoyer par courrier accompagné de votre chèque.



Programme

Définition du droit à l'image des personnes et des biens

Le droit au respect de la vie privée.
Le droit au respect de la personne.
Les exceptions.
Les conditions d'exercice de ce droit.
Les autorisations, comment les obtenir ?

Présentation des droits d'auteur

Les dispositions du code de la propriété intellectuelle :
La définition d'une œuvre et les bénéficiaires des droits d'auteur.
La définition des œuvres tombées dans le domaine public.
La qualification du statut d'auteur et la nature de ses droits.
Le droit moral et le droit patrimonial.
Les exceptions au droit d'auteur

La protection des œuvres :

Les critères et les formalités de protection.
La distinction entre les différentes sociétés civiles de gestion collectives des droits d'auteur.

La cession des droits de l'auteur au producteur

Les obligations des parties
Exemples de contrats

Identification et description des droits voisins du droit d'auteur

Les droits voisins des artistes interprètes, des producteurs audiovisuels.

Les sanctions du non-respect des règles de propriété intellectuelle.

Travaux pratiques.

Bilan de la journée.

LE CRRAV CONTACT

Christine Courquin
03.20.28.26.46
ccourquin@crrav.com

Centre Régional
de Ressources
Audiovisuelles

21 rue Edgard Quinet
BP 40152
59333 Tourcoing cedex
33(0)3.20.28.26.40

www.crrav.com

